

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CTAP DU 25 NOVEMBRE 2020 RELATIVE À LA CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



Réunis le mercredi 25 novembre 2020, à l'hôtel de région à Basse-Terre, à l'invitation du président du conseil régional, les membres de la CTAP présents ont décidé :

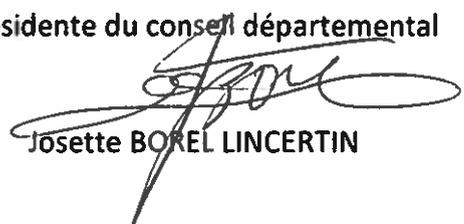
- De créer au 1^{er} janvier, avec effet différé au 1 septembre 2021, un syndicat mixte ouvert (SMO) composé des EPCI signataires, de la Région et du Département, avec exercice de la compétence eau et assainissement au 1^{er} septembre 2021, avec l'objectif notamment d'arriver à un prix unique et raisonnable de l'eau. Les EPCI et les collectivités s'engagent à présenter à leur organe délibérant les statuts au plus tard le 10 décembre 2020. Ces statuts prévoient que seules les dettes bancaires seraient transférées au SMO, le solde des dettes fournisseur et des créances client serait supporté par les EPCI. Ils prévoient également d'associer les représentants des usagers, des socioprofessionnels et des salariés, au sein d'une commission consultative, avec une représentation par bassin de population.
- De poursuivre l'activité du SIAEAG, puis intégration dissolution lors la prise de l'ensemble des compétences de gestion de l'eau et de l'assainissement par le SMO.

- De demander au préfet et au DRFIP de remettre en place les activités de la Régie de recettes du SIAEAG lui permettant d'assurer la facturation et le recouvrement, notamment au regard du plan prévisionnel de recettes présenté en séance par le SIAEAG, et de sa garantie par la région et le département.
- De mobiliser entre le 1^{er} décembre 2020 et le 1^{er} septembre 2021, une « task force » composée d'une expertise dans le domaine des finances et du recouvrement des recettes, des ressources humaines, de l'organisation et de l'exploitation mutualisée du réseau. Elle rendra compte de ses travaux au comité de pilotage Eau de la CTAP. Elle sera chargée d'accompagner le SIAEAG et les autres opérateurs, sur la définition et la conduite des tâches permettant d'assurer d'une part, la poursuite et l'amélioration de l'exécution des services d'eau et d'assainissement et d'autre part, la préfiguration du syndicat unique de l'eau afin de garantir qu'il soit opérationnel au premier septembre 2021. Cette préfiguration devra respecter l'engagement des Elus de ne procéder à aucun licenciement, après avoir procédé à un plan de départ volontaire et de reclassement.
- De poursuivre le programme de recherche et de réparation de fuites, étendu à l'ensemble du territoire, qui sera porté par la Région et par les opérateurs qui le peuvent.
- De proposer dans les meilleurs délais un deuxième plan d'actions prioritaires pour l'eau et l'assainissement d'un montant de 170 millions dans le cadre du plan de relance de la Guadeloupe.

Le président du conseil régional


Ary CHALUS

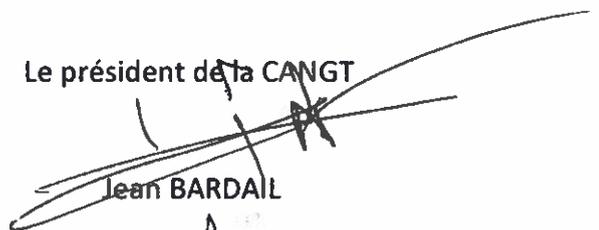
La présidente du conseil départemental


Josette BOREL LINCERTIN

Le président de la CAGSC


Thierry ABELLI

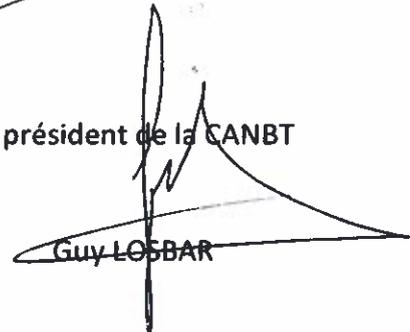
Le président de la CANGT


Jean BARDAIL

Le président de la CARL


Cédric CORNET

Le président de la CANBT


Guy LOSBAR